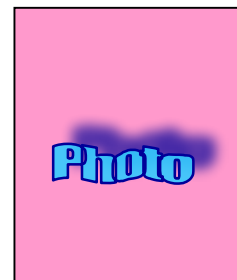


Supsanté

Ecole Préparatoire à la profession de Délégué Médical
23 rue Cortambert – 75016 PARIS
Tél. : 01-56-91-23-48 - E-Mail : delegue-medical@supsante.com
Site Internet : www.supsante.com
N° ordre de formation continue : 11751601275
Formation habilitée par le CPNVM



Nombre de places limité

NOM :

Prénom :

DELEGUE MEDICAL CYCLE 2010/2011 DOSSIER DE CANDIDATURE

Réservé aux candidats titulaires d'un Bac + 2 validé
(Ref. règlement LEEM/CPNVM)

Le système pédagogique mis en place par SUP SANTE contraint à limiter le nombre de participants. Les étudiants sont convoqués chronologiquement. Il est donc recommandé d'adresser le dossier le plus rapidement possible afin d'augmenter ses chances de sélection.

A ce dossier doivent être joints :

- les photocopies de tous les titres et diplômes (BAC, DEUG, BTS, DE...)
 - une lettre de motivation
 - une photocopie du permis de conduire
 - un curriculum vitae
- le cas échéant votre dernière carte ANPE

Lors de la sélection le candidat doit apporter les originaux de ses diplômes.

Afin que le responsable du recrutement puisse valider et signer les copies dans le but de les certifier.

A l'issue de la sélection, notification des résultats et accord éventuel de l'école sont adressés par courrier.

Lieu :

23 Rue Cortambert - 75016 PARIS

Nota : ce document n'est pas un dossier d'inscription. La candidature ne deviendra effective qu'après un double accord du candidat et de la Direction de SUP SANTE selon les résultats obtenus aux tests de sélection.



Etat civil

NOM : _____ NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____ Date de naissance : __ / __ / __

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : __ / __ / __ / __ / __ Tél. Portable : __ / __ / __ / __ / __

Email : _____@_____.

Nationalité : _____

Profession des parents

Mère : _____

Père : _____

Etes-vous :

Célibataire

Marié(e)

Divorcé(e)

Profession du conjoint : -----

Si vous avez des enfants, précisez le nombre : _____, l'âge de ceux-ci : _____

Quels sont pour vous les 3 plus grands avantages de ce métier ?

Quel est pour vous l'inconvénient de ce métier ?



Comment avez-vous connu SUP SANTE

- Par un Professeur
- Par un Chef d'Etablissement
- Par un orienteur
- Par une relation personnelle (précisez)
- Par un mailing SUP SANTE
- Par une affichette SUP SANTE
- Par une annonce presse, précisez le journal :
- Par le LEEM
- Par un Laboratoire, précisez lequel : _____
- Autres, précisez

Renseignements complémentaires

* Avez-vous votre permis de conduire B ? OUI NON

* Quels sont vos loisirs et sports préférés ? _____

* Parlez-vous des langues étrangères ? _____

Activité Professionnelle exercée

- Entreprise
- Type d'exercice :
- Date de fin de contrat :
- Salaire :
- Motifs de départ :

Dispense de l'enseignement scientifique :

Depuis le mois de janvier 2003, pour être dispensé de l'enseignement scientifique, le CPNVM demande, avant d'étudier votre dossier en commission, une promesse d'embauche d'un laboratoire. Sans cette promesse, votre dossier ne peut être validé en dispense par le CPNVM.

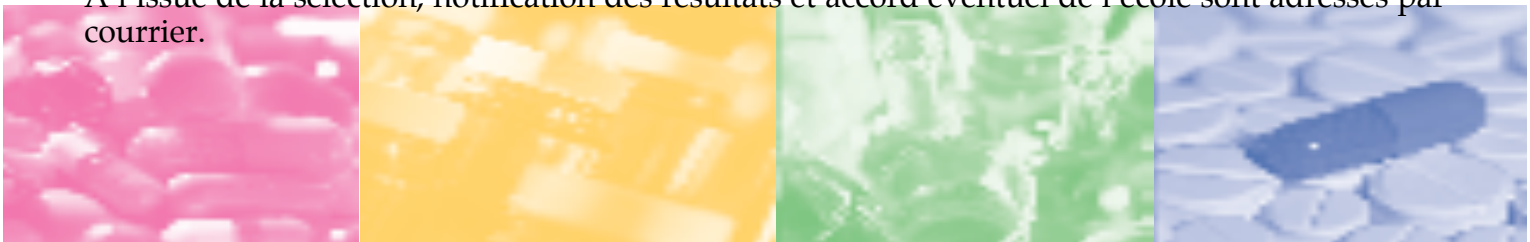
Dispense totale de l'enseignement :

Depuis le mois de janvier 2003, pour être dispensés totalement de la formation, en plus de votre niveau d'étude, vous devez être embauchés directement auprès des laboratoires.

Lors de la sélection le candidat doit apporter les originaux de ses diplômes.

Afin que le responsable du recrutement puisse valider et signer les copies dans le but de les certifier.

A l'issue de la sélection, notification des résultats et accord éventuel de l'école sont adressés par courrier.



Dates de session:

- 20 septembre 2010

Sélection :

Vous serez convoqués pour un entretien de sélection.

Frais de formation : 5 800 euros

SUP SANTE bénéficie des avantages d'une grande structure d'enseignement et de formation et reçoit par ailleurs une aide importante de l'Industrie Pharmaceutique; ceci permet d'adapter, au plus près des préoccupations des stagiaires, les temps de formation.

Droit d'inscription à l'examen national : environ 120 euros

Modalités de règlement

Après accord du candidat et de la Direction de SUP SANTE, le règlement doit être effectué comme suit :

- 500 € à l'inscription
- 50 % le jour de la rentrée
- le solde 1 mois après.

Des échelonnements sont possibles dès le début de la formation

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Confidentialité

Toutes les informations contenues dans ce dossier de candidature sont strictement confidentielles et ne peuvent être communiquées sans l'accord du candidat.

De plus, conformément aux dispositions de la loi 78-17 "informatique, fichiers, et libertés" le candidat conserve la possibilité d'accéder à tous moments à ces informations et de les rectifier si nécessaire.

Règlement

Le règlement doit être impérativement effectué aux dates fixées. Tout retard de règlement pourrait entraîner l'exclusion de l'étudiant.

Toute scolarité commencée est intégralement due.

Désistement

En cas de désistement justifié et notifié par lettre recommandée au plus tard 15 jours avant le début de la scolarité, 250 € sur les 500 € versés sont remboursés à l'étudiant. Passé ce délai, la totalité des frais de formation reste due à SUP SANTE.

Exclusion

La Direction Pédagogique se réserve le droit d'exclure des étudiants en cas de participation jugée notoirement insuffisante à l'enseignement et de comportement contraire à l'esprit de SUP SANTE.

Les organismes de formation doivent transmettre au CPNVM, un tableau récapitulatif des absences des candidats. Si le cumul des absences a pour effet de confirmer que le cycle de formation n'a pu être suivi de manière satisfaisante, l'organisme de formation et le secrétariat du comité pourront prendre la décision de ne pas présenter le candidat à l'examen.

